



## Divorce a l amiable avec accord préalable

Par **morliere**, le **16/11/2008** à **15:05**

voila mon epouse a quitte le domicile conjugal depuis le 1er juin 2008  
en me reprochant d avoir des relations sur internet mais qui ne sont que virtuelles; est ce  
reconnu comme un cas de divorce  
de plus je rembourprunts contractes pour payer des dettes et deouis le 1er juin j assume  
toutes les charges se rapportant a la maison que l on voudrait me faire vendre; or moi par  
principe je suis contre  
n y aurail pas moyen de trover un compromis par exemple en lui payant un loyer mensuel  
jusqu a remboursement de la valeur de sa part due pour moitie  
merci d avance pour vos reponses  
je vous laisse deux telephones pour de plus amples renseignements

tel fixe 0555704398  
tel portable 0623937061

Par **jeetendra**, le **16/11/2008** à **15:30**

bonjour, prenez contact avec un avocat, c'est obligatoire pour toute procédure de divorce, il  
vous conseillera la procédure la mieux adaptée à votre cas, cordialement